



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fédération des associations noires de France

Question écrite n° 84324

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le projet de création d'un conseil représentatif des associations noires (CRAN). En effet c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un mouvement se fonde exclusivement sur la couleur de la peau. Il lui demande quelles sont les mesures que ce dernier entend mettre en oeuvre afin d'éviter que cette initiative, aussi louable qu'elle puisse être, ne soit pas tentée par le communautarisme et ne puisse propager l'idée d'une quelconque ségrégation liée à la couleur de la peau.

Texte de la réponse

Conformément à l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, une association n'est rendue publique que par une insertion au Journal officiel, sur production du récépissé de déclaration faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Cette déclaration est libre et seules pourraient être dissoutes, conformément à la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées, des associations qui, notamment, inciteraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. Aussi, la création d'une fédération regroupant des associations noires de France, dénommée CRAN, ou de tout autre organisme similaire oeuvrant dans le respect des principes républicains, ne soulève pas de difficulté d'un point de vue juridique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84324

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 866

Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4510